

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Banques-etrangeres-vs-Vicentin-la-plus-grande-arnaque-financiere-internationale>

**AFFAIRE VICENTIN**

# **Banques étrangères vs. Vicentin : « la plus grande arnaque financière internationale »**

- Argentine - Justice - Droits de l'homme -  
Date de mise en ligne : dimanche 5 juillet 2020

## **Description :**

Vicentin : « la plus grande arnaque financière internationale ». C'est ainsi que le Comité des banques internationales créancières de Vicentin se réfère à la société céréalière argentine devant le tribunal de New York ... Raúl Dellatorre

---

**Copyright © El Correo - Tous droits réservés**

---

**Les tribunaux de New York sont loin de Reconquista** [siège de l'entreprise dans la Province de Santa Fe, Argentine] et de l'influence de Vicentin. Banques étrangères vs. Vicentin : « la plus grande arnaque financière internationale ». C'est ainsi que le Comité des banques internationales créancières de Vicentin se réfère à la société céréalière argentine devant le tribunal de New York. Il réclame une enquête sur « le possible détournement de 400 millions de dollars par le biais de sociétés liées ».

**Lire traducción en anglais : « [FOREIGN BANKS vs. VICENTIN : « the biggest international financial scam »](#) »**

Jusqu'à présent, la direction de Vicentin a réussi à arrêter les tentatives du gouvernement argentin pour saisir l'entreprise et a bloqué l'intention déclarée par le président de la république, de porter devant le Congrès un projet d'expropriation. En revanche, à l'étranger son influence n'a pas été aussi large et beaucoup moins efficace. « *Les créanciers mettent en garde que le géant argentin du soja a détourné 400 millions de dollars* », a [écrit vendredi dernier dans une dépêche l'agence Bloomberg](#). Dans celle-ci, on se réfère à la présentation devant le tribunal de New York faite par le Comité des banques étrangères créancières de Vicentin, dans laquelle elles indiquent qu'elles n'excluent pas « *d'avoir été victimes de la plus grande arnaque financière internationale* ».

Le puissant groupe de banques européennes et la Société Financière Internationale, bras de la Banque Mondiale pour le financement du secteur privé, ont demandé au juge du district sud de Manhattan [**Voir doc. Pièce jointe**], [Alvin Hellerstein](#), d'exiger une copie de tous les virements électroniques de *Vicentin* et de ses sociétés soeurs, « *qui comprennent un entrepôt frigorifique et des établissements viticoles* », soulignent-ils.

## Transferts et fuite de capitaux

Les institutions financières étrangères, qui totalisent ensemble une créance de plus de 530 millions de dollars (un tiers de la dette totale de l'appel), réclament une enquête sur « *les transactions financières des principaux dirigeants et membres des familles propriétaires* » de la holding de SantaFé. Ils font notamment référence à trois membres du « *clan Vicentin* » (cela est indiqué dans l'article de [Bloomberg](#)) et aux frères Nardelli (Gustavo et Sergio).

Les représentants des banques créancières rappellent au magistrat de New York qu'il faut suivre « *les flux des fonds déjà situés en dehors de Vicentin SAIC* » et vérifier s'ils ont été détournés illégalement. Fraisant valoir que, sinon, « *il est incompréhensible que l'entreprise soit passée d'une position de solvabilité financière saine à la mi-2019, à une faillite quelques mois plus tard* ».

Ils se réfèrent à l'affidavit de solvabilité que Vicentin a présenté aux banques créancières le 29 juillet 2019, quatre mois avant la déclaration de cessation de paiements le 5 décembre pour « *tensions financières* ».

## Détournement millionnaire

Le soupçon des banques porte sur le fait que Vicentin a utilisé un circuit d'opérations entre sociétés soeurs pour détourner 400 millions de dollars de l'entreprise qui, en décembre, se déclarerait faillite (de manière préméditée ?) ; et en faveur de ses filiales à l'étranger. En particulier, les représentants des banques créancières internationales se

concentrent sur les filiales de Vicentin au Paraguay et en Uruguay, mais aussi sur *Vicentin Europe*, compte tenu de ses relations étroites avec la holding suisse **Glencore**, ce qui n'échappe pas aux supputations des enquêteurs.

*Glencore*, par le biais de sa filiale *Oleaginosa Moreno*, a racheté à Vicentin en décembre, trois jours seulement avant la faillite, 16,7% des actions de *Renova*, propriétaire d'une usine modèle de transformation de soja et de production de biocarburants. Le produit de cette vente, 122 millions de dollars, n'a pu être détecté qu'à la suite de la première enquête du système judiciaire nord-américain concernant les opérations de *Vicentin* et de ses sociétés soeurs, car cet argent était entré dans le holding par l'intermédiaire de *Vicentin Paraguay*, puis aurait circulé vers l'Uruguay. En d'autres termes, le résultat de l'opération n'a pas été signalé par le failli (*Vicentin SAIC*) et a donc été tenu hors de portée des créanciers.

## Soupçons depuis New York

Ce fait et d'autres résultats issus de la première « *discovery* » (processus d'enquête sur des opérations soupçonnées d'avoir nui aux plaignants), ont conduit le comité des banques à demander une deuxième procédure ou un élargissement de la première. Cette fois, l'action en justice atteint les entreprises liées à **Vicentin SAIC**, leurs dirigeants et leurs groupes familiaux. La compétence de la justice new-yorkaise en la matière repose sur le fait que *Vicentin* opère financièrement à travers cette place. En fait, la société de la ville de Reconquista, province de Santa Fe, a accepté cette juridiction en répondant à la première demande d'informations, indiquant en outre qu'« *elle était toujours disponible pour collaborer* » et en niant devant les tribunaux de Manhattan « *ayant commis une irrégularité* » et que ses filiales à l'étranger « *n'ont pas été créées pour la fuite des capitaux* ».

Les représentants des banques créancières voient les choses différemment. « *Grâce à l'action de cette Cour, les pièces du puzzle que fut la faillite de Vicentin commencent à se mettre en place* », déclarent-ils dans leur mémo de lundi dernier. Ils soulignent que la vente des actions de *Renova* - ainsi que d'autres opérations patrimoniales, objets de l'enquête - viole les engagements des accords de crédit signés avec des prêteurs internationaux. Ils soulignent comme un fait aggravant que **Vicentin SAIC** n'a pas présenté le bilan de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Et ils souhaitent en savoir plus sur les « *activités souterraines* » de l'entreprise et de ses filiales.

Le groupe Vicentin ne bénéficie pas de la même protection à New York que celle dont il bénéficie dans son « *fief* », les villes de Reconquista et Avellaneda. Le comité composé de CFI, Natixis, Crédit Agricole, FMO et Rabobank, et ING menace de passer outre la protection imposée jusqu'à présent par le juge en charge de la faillite, et devient ainsi l'ennemi le plus inconfortable de *Vicentin*.

Raúl Dellatorre\* pour [Página12](#)

[Página12](#). Buenos Aires, 4 juillet 2020

Titre original : [Bancos extranjeros vs. Vicentin : « la mayor estafa financiera internacional »](#) [Banques étrangères vs. Vicentin : « la plus grande arnaque financière internationale »]

\*Raúl Dellatorre, journaliste argentin

Traduit de l'espagnol pour [El Correo de la Diaspora](#) par : Estelle et Carlos Debiasi

[El Correo de la Diaspora](#). Paris, le 5 juillet 2020.

[\[Contrat Creative Commons\]](#)

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basée sur une oeuvre de [www.elcorreo.eu.org](http://www.elcorreo.eu.org).